

## **Retour sur le procès Eichmann**

### **Critique de la « banalité du mal »**

Liora ISRAËL

**Eichmann, loin d'être un monstre, est décrit par H. Arendt comme un homme ordinaire ; et le génocide est d'autant plus atroce qu'il est « banal ». Mais n'a-t-elle pas été trompée par la défense de l'accusé, le présentant comme un simple exécutant ? Isabelle Delpla invite à réévaluer notre jugement sur le mal extrême.**

Recensé : Isabelle Delpla, *Le mal en procès. Eichmann et les théodicées modernes*, Paris, Hermann, coll. L'avocat du diable, 2011, 23,80 €.

On mesure mieux aujourd'hui l'exceptionnalité du procès Eichmann, et l'exposition présentée l'an passé à Paris, ainsi que le travail raisonné d'interprétation historique proposé dans son catalogue, permettent d'en ressaisir la densité – notamment grâce aux archives mobilisées – ainsi que son impact dans la perception de la Shoah<sup>1</sup>. Le livre d'Isabelle Delpla correspond en quelque sorte au versant philosophique de ce travail de recontextualisation, en rendant possible une discussion à nouveaux frais de la fameuse analyse par Hannah Arendt du procès, souvent résumée par l'expression « la banalité du mal ». Mettant au cœur de la réflexion le procès lui-même comme opération discursive, I. Delpla propose ainsi de renouveler l'approche philosophique du mal extrême tel qu'il est apparu dans les crimes de masse du XXe siècle.

### **Recontextualiser le procès Eichmann**

Un apport essentiel du livre est de replacer l'Eichmann décrit par Arendt dans la temporalité même du procès de Jérusalem, en particulier en le confrontant aux autres témoignages et chroniques judiciaires publiées à cette occasion : certaines célèbres comme

---

<sup>1</sup> *Catalogue "Juger Eichmann, Jérusalem, 1961"*, sous la direction de Henri Rousso, Éditions Mémorial de la Shoah, réalisé en partenariat avec les Archives nationales israéliennes, Paris, 2011.

celles de Kessel ou Poliakov, d'autres moins connues, comme celles de Gouri dont I. Delpla souligne la finesse d'analyse<sup>2</sup>. Elle met en évidence la proximité du compte rendu d'Arendt avec ceux d'autres commentateurs (y compris pour critiquer le procureur Hausner ou s'attaquer au problème du rôle des conseils juifs), mais aussi sa dépendance aux moments du procès que la philosophe put observer, puisqu'elle n'y assista que partiellement. La banalité attestée de la personne d'Eichmann est expliquée par I. Delpla par la convergence de deux phénomènes : d'une part le fait, classique mais source toujours renouvelée de commentaires dans les chroniques judiciaires, selon lequel quel que soit son crime « l'homme mis dans le box des accusés a rarement l'allure d'un monstre » (p.112), et d'autre part la stratégie judiciaire adoptée par l'avocat d'Eichmann. Contredisant partiellement nombres d'éléments relatés dans la dernière biographie d'Eichmann<sup>3</sup> relatifs à son engagement réel, la défense d'Eichmann choisit de le présenter comme un « malheureux naïf tombant par malchance, mégarde et vertu dans des situations compromettantes, jouet et non acteur des événements » (p. 67). La figure « d'effacement du moi derrière les ordres » (p. 67) qui a progressivement, à travers le portrait d'Eichmann par Arendt, fini par définir l'essence même du criminel de bureau au XXe siècle, est ainsi recontextualisée dans l'espace et la temporalité du procès de Jérusalem. Outre son pouvoir explicatif sur l'œuvre d'Arendt, cette contextualisation en forme de rupture est également l'indice fort selon l'auteur de la nécessité de saisir la forme discursive propre au procès dans ses logiques internes, trop largement négligées y compris du point de vue de ses effets sur ses témoins ou ses analystes. C'est donc aussi à une critique fine des sources qu'invite ce livre, apportant sur ce point non seulement aux philosophes mais aussi aux historiens, sociologues, juristes.

Le livre d'I. Delpla peut donc être lu comme une critique importante de l'analyse d'Arendt, ramenée aux limites de son attention intermittente au procès et en particulier à sa dépendance – paradoxale – à la forme de défense adoptée par l'avocat d'Eichmann. Au delà de cette explication conjoncturelle, le portrait de l'accusé est également expliqué par la volonté philosophique d'éviter de penser réellement la possibilité de vouloir le mal pour le mal, fil conducteur de la pensée d'Arendt ainsi reconstruit de ses travaux sur saint Augustin, jusqu'à *La vie de l'esprit*. I. Delpla resitue *Eichmann à Jérusalem* dans ce qu'elle appelle « le geste des théodicées » (p. 161), cette interrogation philosophique sur la compatibilité entre l'existence de Dieu et l'existence du mal en ce monde. H. Arendt dans cette perspective est

---

<sup>2</sup> Haïm Gouri, *Face à la cage de verre. Le procès Eichmann, Jérusalem, 1961*, Paris, Éditions Tirésias, 1995.

<sup>3</sup> David Cesarani, *Adolf Eichmann*, Paris, Tallandier, 2010.

située du côté de l'affect ressenti (tout particulièrement lors d'un procès) lors de la confrontation aux criminels, à leur médiocrité, à leurs tentatives de justification, à leur reconnaissance des crimes toujours attendue ou toujours décevante. Elle est semblable à ceux dont se gausse Kant dans son opuscule *Sur l'échec de tout essai en matière de Théodicée*, qui cherchent à se consoler face au mal « en se persuadant que l'injustice, comme triomphe du méchant impuni, n'existe pas » (p. 165). Toujours selon Delpla « Arendt a réactualisé [à travers son portrait d'Eichmann] un geste platonicien et augustinien qui fait du mal un non-être, un défaut d'être ou un manquement à l'être » (p. 170).

La figure d'Eichmann proposée par Arendt est dans cette perspective moins le portrait fidèle de l'homme Eichmann qu'une image d'un non-être. Il incarne ce que devient l'homme en situation de régime totalitaire<sup>4</sup>, régimes dont la philosophe a cherché à penser l'essence commune dans la manière dont ils façonnent justement des hommes dénués de pensée, des rouages d'une machine anonyme dont Eichmann dans sa médiocrité banale semble être le type-idéal incarné.

### **S'affronter à la pensée du mal**

Au delà de la critique du Eichmann d'Arendt, c'est la capacité à penser le mal et à le juger qui est rediscutée par I. Delpla à l'aune des débats historiographiques, des sciences sociales, du droit et de la philosophie. Du côté des sciences sociales, ce sont les controverses sur les bourreaux ordinaires que remobilise I. Delpla, en confrontant en particulier l'œuvre d'Arendt à l'une de ses principales source d'inspiration (peu et mal citée par elle), *La destruction des juifs d'Europe*, de Raoul Hilberg, et à l'un des ouvrages qu'elle a inspiré, *Des hommes ordinaires* de Christopher Browning. S'intéressant moins aux débats sur l'obéissance aux règles qui n'ont cessé de se poursuivre en sciences sociales qu'à la question de la portée du terme « banalité », I. Delpla y montre combien Hilberg comme Browning insistent sur l'« ordinaire » davantage que sur la banalité du mal. Ils permettent ainsi de comprendre comment la perpétuation des crimes peut s'ancrer dans une quotidienneté et une routinisation des pratiques, sans conclure pour autant que cette violence serait « banale », c'est-à-dire dénuée de sens. L'analyse arendtienne est ainsi progressivement déconstruite, du point de vue de sa logique interne comme de la pertinence de ses concepts, pour aboutir dans un second temps à un retour théorique vers la forme procès analysée dans sa dimension philosophique,

---

<sup>4</sup> Hannah Arendt, *Origines du totalitarisme et Eichmann à Jérusalem*, Quatro, Gallimard, 2002

comme moyen de dépasser le renoncement à penser la réalité du mal. L'auteur revient alors par ce biais aux procès du Tribunal Pénal International sur l'ex-Yougoslavie qu'elle a étudiés et précédemment analysés<sup>5</sup>.

C'est d'une manière originale caractéristique de son style<sup>6</sup> philosophique qu'Isabelle Delpla relie ainsi le passé au présent et la philosophie au monde contemporain dans son dernier chapitre. En trop peu de pages, elle éclaire comment le double mouvement de re-contextualisation dans la forme judiciaire, et d'évitement des apories de la théodicée – en ce qu'elle cherche à justifier la présence du mal sans accepter de le penser –, permet de mieux comprendre ce qui se joue dans ces jugements contemporains. Tout d'abord, comprendre comment l'Eichmann d'Arendt est le reflet d'un mode de défense historiquement situé, permet aussi par contraste de saisir combien ce type d'excuse est rendu inopérant dans les cours et tribunaux pénaux internationaux par la nouvelle incrimination d'entreprise criminelle commune (l'ECC), justement pensée en référence aux procès des dignitaires nazis. D'autre part, actualiser la forme procès comme moyen d'accéder au jugement des crimes de masse conduit selon I. Delpla, non pas à évaluer moralement ces crimes comme bons ou mauvais, ce qui n'aurait aucun sens, mais à prendre au sérieux le processus judiciaire d'un point de vue moral. Elle se réfère notamment dans cette perspective à Mark Osiel, qui dans cette forme procès voyait un moment politique de réactualisation des valeurs communes, rendu nécessaire par un moment de transition politique, dans un « dissensus délibératif » associé à la forme contradictoire<sup>7</sup>. Doutant de ce pouvoir social du procès, I. Delpla insiste davantage sur la procédure judiciaire comme source d'enquête et de preuve, et pointe le risque d'antagonisme dichotomique des interprétations suscitées par l'espace judiciaire dans ses relations avec les sciences sociales. L'intérêt philosophique de la forme procès se situe dès lors plutôt du côté de la possibilité de penser des modalités situées de justification en présence, incarnées par les différentes parties dans l'espace judiciaire. La forme procès permet de dépasser l'impuissance à penser le mal extrême et les massacres de masse, en situant la critique morale au second degré, « à propos du point de vue des autres » (p. 216).

---

<sup>5</sup> Isabelle Delpla et Magali Bessonne (dir.), *Peines de guerre. La Justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie*, Paris, EHESS, 2010. Voir : <http://www.laviedesidees.fr/La-justice-penale-internationale-l.html>

<sup>6</sup> Voir les réflexions d'A. Bidet et M. Macé sur la notion de style, et par exemple leur article « S'individuer, s'émanciper, risquer un style (autour de Simondon) », *Revue du Mauss* n°38, p. 269-284.

<sup>7</sup> Mark Osiel, *Mass Atrocity, Ordinary Evil and Hannah Arendt : Criminal Consciousness in Argentina's Dirty War*, New Haven CT, Yale University Press, 2001.

Dans une conclusion peut-être trop rapide au regard de l'importance des questions soulevées, I. Delpla propose de prolonger cette réflexion en mettant en regard droit et philosophie. Si la difficulté à penser la responsabilité morale, y compris lorsque le sujet n'agit pas seul, est sans doute une question commune à la philosophie et au droit, que signifie la proposition finale selon laquelle « la philosophie morale devrait à cet égard emprunter la voie ouverte par la justice pénale internationale » (p. 218) ? Il est en effet important de comprendre que l'obéissance, tout comme la résistance, ne sont pas forcément individuelles, mais le plus souvent inscrites dans un mouvement collectif, même s'il est dissimulé et sous-jacent comme l'ont montré les travaux de James C. Scott<sup>8</sup> sur les formes de résistance. Cette volonté de saisir le collectif correspond bien à la voie adoptée par le droit pénal en développant des nouvelles incriminations spécifiques comme l'ECC. Toutefois, si la dimension normative peut rassembler droit et philosophie, contrairement aux sciences historiques et sociales, le sens de ce chemin commun à venir reste relativement flou, en particulier par contraste avec le reste de ce livre clair, fluide et passionnant.

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 1<sup>er</sup> mars 2012

© [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr)

---

<sup>8</sup> James C. Scott, *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008.